

29 JANVIER 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 29 janvier 2001 à 16 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND

Messieurs les conseillers JEAN-GUY TARTE et JEAN-JACQUES BOISVERT sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Madame Marie-Jérôme Hanoul, greffière par intérim, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2001-01-021 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2001

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2001-01-022 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JANVIER 2001

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2001-01-023 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2000

29 JANVIER 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENT

7. AFFAIRES COURANTES

2001-01-024 7.1 DÉJEUNER-CAUSERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
RÉGION GRANBY-BROMONT

2001-01-025 7.2 MANDAT DONNÉ POUR LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME

N. M. 7.3 MANDAT DONNÉ RELATIF AU SERVICE DES LOISIRS

2001-01-026 7.4 IMPLANTATION D'UNE QUINCAILLERIE

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M.

10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2001-01-027 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

29 JANVIER 2001

2001-01-021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- le sujet numéro 7.3 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2001-01-022

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JANVIER 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
municipal tenue le 8 janvier 2001.

ADOPTÉ

2001-01-023

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

29 JANVIER 2001

D'adopter la liste complémentaire des comptes à payer du mois de décembre 2000 au montant de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE ET ONZE CENTS (496 139,71 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

2001-01-024

**DÉJEUNER-CAUSERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION
GRANBY-BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT DIX-SEPT DOLLARS (117,00 \$)** à la Chambre de commerce région Granby-Bromont, somme représentant la participation de neuf (9) personnes au déjeuner-causerie du 1^{er} février 2001.

ADOPTÉ

2001-01-025

**MANDAT DONNÉ POUR LA REFORTE DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de service relatif à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme préparée par la firme Daniel Arbour & associés, datée de janvier 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

29 JANVIER 2001

DE mandater la firme Daniel Arbour & Associés pour effectuer la refonte du plan et des règlements d'urbanisme le tout conformément à l'offre de service jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉ

N. M.

MANDAT DONNÉ RELATIF AU SERVICE DES LOISIRS

Le sujet numéro 7.3 est reporté à une séance subséquente.

2001-01-026

IMPLANTATION D'UNE QUINCAILLERIE

ATTENDU QUE Monsieur Réal Lauzon ainsi que la compagnie Rona veulent procéder à une demande de modification du règlement de zonage numéro 700-91 afin que soit autorisé, lors de l'implantation d'une nouvelle quincaillerie dans la zone C01-105, lots numéros 581 et 582 du cadastre de Bromont, l'entreposage extérieur de marchandises, en cour arrière ;

ATTENDU QUE ladite demande doit être soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations ;

ATTENDU QUE les esquisses préliminaires pour la construction du bâtiment principal ont fait l'objet d'une recommandation de la part du comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 00-54 qui a été entérinée par le Conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal est favorable au projet de modification du règlement de zonage numéro 700-91 afin d'autoriser, dans la zone C01-105 les usages de classe c₄, la « Vente de matériaux de construction et accessoires de quincaillerie », « Service horticole » ainsi que l'entreposage extérieur dans la cour arrière, aire d'entreposage entourée d'une clôture opaque.

ADOPTÉ

29 JANVIER 2001

N. M.

INFORMATION SUR LES REGROUPEMENTS

Des informations sont données sur l'avancement du dossier des regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2001-01-027

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

MARIE-JÉRÔME HANOUL, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM